Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le
ID : 067-216704627-20221130-DEC_005_2022-AU

Publié en ligne le 26/01/2023
Transmis au contrôle de légalité le 02/12/2022

DECISION N° DEC_005_2022

Avenant n° 2 relatif au marché de missions d'ingénierie géotechnique dans le cadre de l'aménagement des abords de la gare de Sélestat

La Ville de Sélestat a passé un marché pour les missions d'ingénierie géotechniques dans le cadre de l'aménagement des abords de la gare de Sélestat.

Par décision du maire en date du 19 juin 2019, ce marché a été attribué à la société GEOTEC de 67720 HOERDT pour un montant total HT de 63 080,00 € HT soit 75 696,00 € TTC incluant une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

Un avenant négatif n° 1 a été établi qui portait sur la modification des quantités de certaines positions du devis quantitatif et estimatif de la tranche ferme (mission G2 PRO secteur EST) pour un montant de :
- 432,00 € HT soit - 518,40 € TTC.

La tranche optionnelle n° 2 relative à la mission G1 – PGC Parking secteur OUEST peut être affermie. Un nouveau devis descriptif et quantitatif a été établi suite à l'intégration de prix nouveaux et de positions en moins-value

engendrant la passation d'un avenant pour un montant de :

Total avenant pour la tranche optionnelle n° 2.....**427,00 € HT**
Soit.....512,40 € TTC
% d'augmentation de la tranche optionnelle n° 2 .....**1,38 %**

Le prix global de la tranche optionnelle n° 2 prévu à l'acte d'engagement est donc modifié comme suit :
31 297,00 € HT au lieu de 30 870,00 € HT

Nouveau montant total du marché.....**63 075,00 € HT**
Soit.....75 690,00 € TTC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Hôtel de Ville • 9 place d'Armes | BP 40188 • 67604 Sélestat Cedex | Téléphone 03 88 58 85 00 • Fax 03 88 82 90 71
Sélestat.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le
ID : 067-216704627-20221130-DEC_005_2022-AU

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2194-1

Vu les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours, imputation interne 2313 – 33001 – R0004,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

d'établir l'avenant n° 2 relatif au marché de missions d'ingénierie géotechnique dans le cadre de l'aménagement des abords de la gare de Sélestat pour la tranche optionnelle n° 2, pour un montant de 427,00 € HT, soit un nouveau montant total du marché de 63 075,00 € HT soit 75 690,00 € TTC.

Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB

Fait à Sélestat, le 30/11/2022

Le Maire :
Marcel BAUER

Signé électroniquement par : Marcel BAUER
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Maire